

Notre compte-rendu du conseil municipal du 25 mai 2020



Le conseil municipal à huis clos de ce soir devait se tenir en live. En raison d'un problème technique, cela ne l'a pas été à notre grand regret.

Voici un résumé :

Le premier point portait sur l'élection du Maire.

Madame Haguet Volkaert, seule candidate obtient 23 voix pour et 6 votes blancs.

Point suivant : fixation du nombre d'adjoints.

Madame La Maire indique qu'elle propose 8 adjoints.

Intervention de Florent Cristobal :

« Tout d'abord, je tiens au nom de la liste Saint Sébastien pour Tous féliciter Madame la Maire. Je veux souhaiter également la bienvenue aux nouveaux conseillers municipaux.

Il faudra pendant les 6 années du mandat se rappeler que ce conseil municipal est le plus mal élu de l'histoire de notre commune avec 44 % de votants. Cela doit nous inviter tous à la plus grande humilité. L'abstention a été une abstention sanitaire et pas choisie. Toutes nos décisions devront tenir compte de ce fait. Cette abstention doit nous faire travailler collectivement. Nous serons une opposition de proposition, de dialogue et de débat.

Dans cet esprit, nous ne participerons pas au vote concernant les adjoints : il appartient à Madame la Maire de composer son équipe.»

La liste est élue avec 23 voix 1 blanc et 5 abstentions.

Madame la Maire indique qu'elle procède à la désignation de 5 conseillers municipaux délégués.

Point suivant : lecture et diffusion de la charte de l' élu local

Intervention de Florent Cristobal :

« Nous nous réjouissons que la première délibération de ce mandat soit l'adoption d'une charte de l' élu local, reprenant les obligations des élus et en prévention des conflits d'intérêts. C'est une orientation forte, même si c'est une obligation légale. C'est extrêmement positif, nous avons fait de la transparence un axe essentiel de notre projet municipal.

Aussi, nous souhaiterions aller plus loin en faisant 3 propositions au conseil :

- Mettre en place une commission d'éthique chargée de vérifier la bonne application de cette charte.

En effet, une charte sans contrôle n'a pas d'effet

- Rendre public, comme cela se fait dans les plus grandes communes, la déclaration d'intérêts et de patrimoine du Maire. Cela garantit pour le premier magistrat de ne pouvoir être mis en question sur d'éventuels conflits d'intérêts

- Enfin, proposer la vice-présidence de la commission des finances à un élu membre de la minorité.

Cela exclut de fait toute contestation en manque de transparence. »

Madame la Maire rejette les 3 propositions.

Dernier point à l'ordre du jour : délégations au Maire

29 voix pour.

Elu de Saint Sébastien pour Tous, Jérôme Alexandre demande s'il peut poser une question (il souhaitait être informé sur le sujet des chenilles processionnaires).

Madame la Maire refuse renvoyant au règlement intérieur de l'ancien mandat qui exigeait que les questions soient posées 48 heures avant le Conseil.

Fin du conseil